



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 48937

Texte de la question

Mme Segolene Royal interroge M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur la mesure de mise en preretraite des medecins a cinquante-six ans accompagnee d'une prime de 250 000 francs. Elle se demande quelle est la coherence de cette mesure par rapport au refus du Gouvernement d'accorder la retraite a cinquante-cinq ans aux professions penibles et a ceux qui ont cotise plus de trente-huit ans. Mais surtout elle estime qu'il serait judicieux d'affecter ces medecins a des missions de medecine scolaire, lorsque l'on en connait les besoins considerables, tant pour la prevention medicale que pour le depistage de la maltraitance et du manque de soins, lies a la montee de la pauvreté et du chômage.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48937

Rubrique : Medecine scolaire et universitaire

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1040